

Transport de marchandises en Europe

2008/2008(INI) - 15/07/2008

La commission des transports et du tourisme a adopté un rapport d'initiative de M. Michael **CRAMER** (Verts/ALE, DE) sur le transport de marchandises en Europe, en réponse à quatre communications de la Commission européenne portant sur « L'agenda de l'UE pour le transport de marchandises: renforcer l'efficacité, l'intégration et le caractère durable du transport de marchandises en Europe ».

Le rapport souligne que les systèmes européens de transport de marchandises doivent relever des défis urgents pour **accroître l'intégration effective et la durabilité du transport des marchandises en Europe**, contribuer dans une plus grande mesure à l'amélioration de la mobilité, à l'efficacité énergétique et à la réduction de la consommation de carburant, des émissions polluantes et des coûts externes. Le rapport encourage la Commission, les États membres et l'industrie à soutenir une politique du transport de marchandises qui conçoit la mobilité dans une perspective davantage durable, en promouvant la mise en œuvre de systèmes logistiques plus efficaces, mais aussi l'application des principes de l'usager-payeur et du pollueur-payeur pour tous les modes de transport.

Constatant que les **compétences et moyens** de l'Union européenne sur le plan de l'amélioration des marchés de transport de marchandises sont limités, les députés invitent les ministres des transports responsables des principaux corridors européens de transport de marchandises à aborder la question des investissements infrastructurels et à convenir tout au moins d'une coordination de leurs plans d'investissement nationaux afférents à leurs corridors respectifs.

Les députés attendent de la Commission qu'elle définisse les « **corridors verts** » en tant que projets de mobilité et d'intermodalité exemplaires sous l'angle du transfert vers des modes de transport respectueux de l'environnement, de la réduction globale des accidents, de l'encombrement, du bruit, de la pollution locale toxique et non toxique, des émissions de CO₂, de l'occupation des sites et de la consommation d'énergie, ainsi que du renforcement de l'utilisation des énergies renouvelables et des systèmes de transport intelligents. La Commission et les États membres sont invités à prévoir des incitations plus importantes pour promouvoir l'écocompatibilité de tous les modes de transport.

La Commission devrait également **allouer au chemin de fer au moins 40% des crédits** prévus pour l'infrastructure de transport et donner la priorité au fret afin de réduire les besoins en transport routier. Les députés invitent la Commission à concentrer le cofinancement de l'UE sur l'efficacité, l'interopérabilité et la modernisation de l'infrastructure ferroviaire, des terminaux multimodaux et des autres modes de transport de fret.

Les députés proposent en outre que la Commission présente, **au plus tard fin 2008**, un programme de renforcement de la coopération entre les États membres responsables de projets dans le domaine transport de marchandises en milieu urbain et qu'elle facilite et évalue les possibilités de résolution des blocages actuels en portant une attention particulière au transport de marchandises.

Dans le but d'améliorer le système de transport, la commission parlementaire souligne la nécessité **d'uniformiser et de simplifier les procédures administratives** des autorités parties au marché du transport de marchandises, ainsi que les règles et procédures douanières aux frontières. Les députés se félicitent de la décision de créer un espace maritime européen sans frontières et demandent à la Commission d'inviter les associations et organisations internationales compétentes à concevoir un document intermodal unique.

Le rapport souligne l'extrême importance de la mise en place de péages routiers interopérables pour garantir un transport de marchandises efficace en Europe. Les députés insistent également sur la nécessité d'aboutir rapidement à la définition d'une norme mondiale pour les unités de chargement intermodales. Ils demandent à la Commission de soutenir les projets préconisant une exploitation différenciée des lignes à grande vitesse, par exemple pour le fret léger.

Enfin, les États membres sont invités à faire de la **formation** universitaire et de la formation professionnelle dans le domaine de la logistique et du transport de marchandises une priorité absolue.